



EDITIO p. 1

CHANTIERS p. 2

- Extension salle Bellevue
- Les derniers aménagements de la voirie

RESEAU CHALEUR MARIANNE p. 3

- Réseau de chaleur à l'étude
- Un peu d'histoire... de notre Marianne

1 NAISSANCE, 1 ARBRE FÊTE PATRONALE p. 4

- Une naissance, un arbre
- Une fête patronale sportive...

VILLES ET VILLAGES FLEURIS EXPO. DU 18 JUIN p. 5

- Label national de la qualité de vie
- 18 juin 1940 : une date historique

COMMÉMORATIONS p.6

- Un 14 Juillet tout en couleur
- Cérémonies du 11 Novembre 2023
- Visite Secrétaire d'Etat

FIN D'ANNÉE / DÉCO BOITES À LIVRE ECLAIRAGES p. 8

- La féerie de Noël s'installe au Pays des Vérités
- Pause lecture sur la RN7
- Pour y voir plus clair...

Commission de rédaction :

Jacques de Chabannes, Patrick Bodin, Annie Minard de Chabannes, Joël Roussilhe, Emilie Mouillère, Marjorie Vaz, Valentin Martin.

Conception & Impression :

SARL Imprimerie Guériaud
3, rue de l'Industrie - Lapalisse

EDITO

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année s'achève avec une accentuation du dérèglement climatique et une situation géopolitique internationale très inquiétante.

Malgré ce contexte, notre commune poursuit son développement avec plusieurs chantiers, certains réalisés et d'autres en cours d'étude. L'exécutif municipal avec la directrice générale, le directeur des services techniques et le service des finances restent particulièrement vigilants pour assurer une bonne santé financière de notre collectivité.

Un nouveau service vient d'ouvrir à la mairie pour la réalisation de cartes nationales d'identité et de passeport, répondant ainsi à une forte demande.

En janvier commence un nouveau recensement de la population qui je l'espère confirmera l'augmentation déjà enregistrée en 2018. Plusieurs agents recenseurs ont été recrutés, aussi je vous demande de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil.

Malgré les difficultés liées aux recrutements, le tissu économique de la commune demeure dynamique et j'en profite pour remercier les chefs d'entreprise dans leurs engagements et leur volontarisme.

L'important tissu associatif participe pleinement à l'attractivité de la commune que ce soit au niveau sportif, culturel, social, éducatif, que l'ensemble des bénévoles en soit sincèrement remercié.

Je termine mon propos en saluant l'engagement de nos sapeurs pompiers volontaires du CSR (Centre de Secours Renforcé) Michel Gardette. C'est 35 sapeurs pompiers qui composent les effectifs de la caserne, une belle réussite sous la direction du capitaine Christian Fontaine alors que d'autres centres de secours du département sont en difficultés par manque de recrutement.

Chères Lapalissoises et chers Lapalissois, je vous souhaite de passer une très bonne fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2024.

Jacques de CHABANNES

Maire de Lapalisse

Président de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse »

Conseiller Départemental Canton de Lapalisse

RECENSEMENT

**Le recensement de la population aura lieu sur notre commune
du 18 janvier au 17 février 2024.**



Extension de la salle Bellevue

Les travaux de l'extension du restaurant scolaire ont débuté en juin dernier pour une exploitation prévue en mai/juin 2024.

La surface initiale de la salle Bellevue de 185m² se trouvera augmentée de 146m².

Le système de chauffage va être modifié. Les radiants électriques, utilisés actuellement, seront remplacés avec un système de chauffage par centrale de traitement d'air. Ce procédé, permettant de contrôler plus facilement la consommation d'énergie, apportera économies et aussi confort.

Il sera conçu de telle manière qu'il soit possible de le raccorder à un éventuel réseau de chaleur.

Cette extension répond au besoin d'améliorer la restauration scolaire des élèves des écoles maternelle et élémentaire de Lapalisse. De trois services, l'école élémentaire passera ainsi à deux services. Les élèves de l'école maternelle n'auront plus à laisser rapidement la place au service suivant : un gain de temps pour le bien être de chacun.

Le coût des travaux s'élève à 583 000 € (dont 61% de subventions).



Les derniers aménagements de la voirie

Récemment la municipalité a effectué des aménagements de la voirie pour sécuriser les déplacements de tous et le stationnement des personnes à mobilité réduite dans la cité.

Cinq places de parking dédiées à ces personnes ont été créées, à savoir :

- deux places à l'entrée du cimetière sur le nouveau parking
- une place rue Président Roosevelt face à la pharmacie DECLOITRE
- une place avenue Charles de Gaulle avant le Crédit Agricole
- une place sur le nouveau parking place Jean Marie Perrin



Par ailleurs, les riverains de la rue Baudin se sont plaints de la dangerosité de cette voie, d'une part très fréquentée par les voitures souvent en vitesse excessive et d'autre part, lieu de passages réguliers d'écoliers avec leurs accompagnateurs. En réponse à leur demande une réunion de concertation a été organisée par la municipalité le 2 janvier 2023.

A la suite de celle-ci il a été décidé de tester différentes solutions pour ralentir les véhicules qui empruntent cette voie.

Il a été mis en place un radar pédagogique afin d'analyser les effets des aménagements possibles sur la fréquentation et la vitesse des véhicules. Dans un premier temps une chicane a été installée en septembre. Elle a été ensuite remplacée par un coussin berlinois.

A la suite de ces différentes expérimentations, après un nouvel échange avec les riverains, une solution définitive sera adoptée.



Réseau de chaleur à l'étude

Depuis plusieurs mois une réflexion est menée sur le potentiel de la commune à recevoir un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois énergie.

Le bureau d'études Kairos s'est vu confier en juin 2023 la mission, subventionnée par l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), d'étudier la pertinence économique d'un tel choix et de voir quelle serait sur la commune l'emprise la plus appropriée pour une bonne rentabilité.

Le rapport de Kairos du 19 septembre révèle que Lapalisse présente un secteur particulièrement propice à une telle réalisation : le quartier autour des écoles. Les bâtiments du secteur concerné, gros consommateurs d'énergie, seraient : l'école maternelle, l'école élémentaire, le collège, la piscine, la salle Bellevue (restaurant scolaire), le gymnase et l'Ehpad.

Il s'avère que la distribution d'énergie par un tel réseau permettrait, dès le moment de sa construction, d'obtenir des tarifs de consommation inférieurs au prix actuel du gaz. La diminution des rejets de CO² serait de 945 tonnes par an. De plus, les fluctuations des marchés financiers n'impactent pas le prix du bois déchiqueté, utilisé comme combustible.

A ce jour, la réflexion se poursuit, sachant que l'Ademe, qui finance au minimum 50% d'un tel projet, est très favorable à sa réalisation sur notre commune.



Un peu d'histoire... de notre Marianne

Marianne incarne le passage du régime monarchique à la République de 1792. Elle est une figure symbolique de la République française et de la Liberté.

Elle est coiffée du bonnet phrygien. Selon les représentations, ses cheveux peuvent être attachés ou non. Elle regarde au loin, pour signifier qu'elle regarde le peuple dans son entièreté.

Sa représentation peut varier selon les époques et les styles.

Les modèles ayant servi aux représentations de Marianne sont nombreux et variés.

Les artistes ayant réalisé les bustes de Marianne ont utilisé pour modèle leur compagne, un modèle local ou une belle inconnue. A partir des années 1970, les sculpteurs se sont inspirés de personnalités (Brigitte Bardot, Catherine Deneuve, ou plus tard Laetitia Casta..).

Il n'existe pas de modèle officiel de Marianne.

A la mairie de Lapalisse, la statue se trouve à l'accueil ; elle repose sur une colonne de marbre. On peut y lire «1789 – 1889». Pourquoi 1889 ? Cette année là, la mairie a fait l'acquisition d'un nouveau buste car l'ancien avait été brisé suite à un incendie.

Ce buste a la particularité d'être coiffé d'une couronne végétale, symbole de force, en plus du bonnet phrygien.



1 NAISSANCE, 1 ARBRE / FÊTE PATRONALE

Une naissance / un arbre

Un arbre planté pour chaque nouvelle naissance sur notre commune, évènement instauré pour les enfants nés en 2020, se poursuit.

Le samedi 9 décembre 2023 a eu lieu la cérémonie de plantation des arbres des petits lapalissois nés en 2021 et 2022.

Chaque famille a finalisé la plantation de l'arbre attribué à son enfant et s'est vu remettre un certificat de parrainage précisant l'essence d'arbre choisie.

Les arbres des 24 naissances de 2021 se situent en bas du talus de l'étang Maurice, le long de la rue André Roumeau. Quant à ceux des 14 naissances de 2022, ils viennent compléter « l'Espace des Petits Pas » situé juste à côté.

Pour l'achat, la municipalité a bénéficié de l'aide financière du Département, qui a lancé un programme visant à planter 350 000 arbres et arbustes d'ici 2028.

Le choix des différentes essences a été effectué en tenant compte des conditions climatiques que nous subissons ces dernières années.



Une fête patronale sportive...

Avec l'ouverture de la coupe du monde en préambule de la traditionnelle Fête patronale, le comité des fêtes a offert au public de la cité des Vérités un large panel d'animations : le samedi, la course du club cycliste de Cusset, la démonstration des majorettes du groupe Starline du Mayet de Montagne et, le dimanche, le concours de vélos fleuris.

La fête foraine, la retraite aux flambeaux et le défilé des enfants avec les lampions connurent également un beau succès.



Label national de la qualité de vie

Présent depuis plus de 60 ans, le label «Villes et Villages Fleuris» rassemble 4708 communes labellisées sur tout le territoire français, dont 279 «4 fleurs».

Lapalisse présent depuis 2003 dans ce label possède 2 fleurs. Le passage en juin dernier du jury a conforté la cité des Vérités dans son classement et félicité les services des espaces verts pour le travail d'embellissement.

Cette distinction récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Le label prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et la biodiversité qui contribuent à maintenir le patrimoine botanique français.

L'attractivité touristique et l'implication du citoyen sont au cœur de ces projets.

Ce label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires tout en offrant un cadre de vie agréable.



18 juin 1940 : une date historique

Cette date historique représente pour bon nombre d'entre nous un événement majeur que nous ne saurions manquer.

Pour la première fois dans la cité des Vérités, une exposition sur cet événement a vu le jour.

Après le dépôt de gerbe, le défilé accompagné de véhicules militaires s'est dirigé vers la Salle de la Grenette où l'association des collectionneurs du pays de Lapalisse, du pays de Saint Pourçain, du souvenir Français et leurs présidents Vincent Fosse et Claude Daviet, avaient réuni divers éléments sur ce 18 juin 1940.

Documents, affiches, matériels, véhicules, photos, mannequins, armes et bien d'autres objets ont illustré ce jour mémorable. Les écrits de la résistance de Lapalisse, Le Donjon, Lenax et Montcombroux-les-Mines ont complété cette initiative devant un public venu nombreux.



Un 14 Juillet tout en couleur

La cité des Vérités, comme de coutume, a fêté avec ferveur la fête nationale.

Les festivités ont débuté avec un dépôt de gerbe au monument du coup d'état du 2 décembre 1851, suivi du défilé au rythme de l'Union musicale avec, pour une toute première, les véhicules de la caserne des sapeurs-pompiers de Lapalisse.

Le concert de l'Union musicale a précédé le traditionnel feu d'artifice tiré de l'esplanade Maréchal de La Palice.

Le défilé et la retraite aux flambeaux qui suivirent, guidèrent le nombreux public jusqu'à la caserne Michel Gardette pour le populaire bal des pompiers.



Cérémonies du 11 Novembre 2023

A l'occasion de la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale, la ville de Lapalisse a fêté le 40^e anniversaire du parrainage de l'Aviso Commandant Blaison.

La délégation de marins qui opèrent sur ce bâtiment est arrivée dans notre ville le jeudi 9 novembre au soir.

Le vendredi matin différentes activités se sont déroulées au collège :

- participation à des tables rondes avec des élèves de 3^e.
- signature de la convention classe-défense (ouverte cette année avec 8 élèves)
- dépôt de gerbe devant le mur du souvenir et déjeuner au collège.

Le vendredi après-midi, ils ont bénéficié de la visite du château guidés par M. Le Maire et le soir, ils ont dîné au restaurant l'Étape Bleue en compagnie des membres du conseil municipal.

Le samedi matin, la délégation a participé à un dépôt de gerbes devant la maison du commandant Blaison. Un défilé s'ensuivit jusqu'au monument aux morts avenue Charles de Gaulle auquel participaient les marins de l'avisos, la préparation militaire marine de Cusset, les sapeurs-pompiers, les médaillés militaires, les portes drapeaux, les parachutistes, la gendarmerie, l'Union musicale, des élus et un nombreux public. Était également présent un petit neveu accompagné de sa famille qu'un heureux concours de circonstances avait permis de retrouver.

La matinée s'est achevée par un cocktail déjeunatoire à la Grenette avec discours, remise de trophée commémoratif et projection d'un film souvenir de ce parrainage.

Ainsi s'achèvent 40 années de rencontres et de partage entre la ville de Lapalisse et plusieurs générations de marins, années riches de témoignages et de découvertes pour toutes les personnes qui ont eu la chance d'y participer.



Visite de la secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants

Visite surprise de Madame Patricia MIRALES, Secrétaire d'Etat aux anciens Combattants à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Association Générale des Mutilés de Guerre de l'Allier.

Madame La Ministre a pris le temps d'échanger avec les porte-drapeaux et les congressistes avant de se rendre à l'ESAT de Creuzier où sont confectionnés les bleuets de France.



Le recensement

Le recensement de la population aura lieu sur notre commune du 18 janvier au 17 février 2024.

Comment est-il effectué ?

Vous êtes prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres par l'agent recenseur. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

En cas d'absence du domicile, l'agent recenseur vous laisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un rendez-vous pour vous remettre les documents nécessaires.

Répondre par internet est aussi une manière simple de se faire recenser.

Les agents recenseurs se présentent chez vous et vous remettent une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne.



La féerie de Noël s'installe au Pays des Vérités

L'arrivée des fêtes de fin d'année arrivant à grands pas, les agents communaux, des bénévoles et le comité des fêtes s'activent pour le plaisir des petits comme des grands.

Les rues, les places vont revêtir des guirlandes lumineuses, qui cette année, seront toutes en LED dans un souci de maîtrise des dépenses.

Un nouveau décor a été intégralement réalisé en régie. Saurez-vous repérer cette nouvelle création parmi les décors de la ville ?

Pour donner un avant goût de Noël, le comité des fêtes a convié le père Noël à venir à la rencontre des enfants de la commune le samedi 16 décembre.



Pause lecture sur la RN7

Depuis quelques mois, une boîte aux livres est installée place du Champ de foire, et met à l'honneur la RN7.

Vous pouvez :

- déposer des livres tous publics (romans, poésies, documentaires, magazines, BD, livres pour enfant...),
- emporter des livres qui vous plaisent,
- les rapporter. Vous permettez ainsi à d'autres personnes de pouvoir les lire.

Ce système d'échange est fondé sur le civisme, le partage et la confiance.

La boîte aux livres, fabriquée par les services techniques de la municipalité, est alimentée par la Médiathèque du pays de Lapalisse.



Pour y voir plus clair...

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et d'engager des actions en faveur des économies d'énergie, un arrêté municipal régleme désormais des coupures d'éclairage public sur le territoire de la commune.

Depuis le 4 juillet 2023, l'éclairage public de Lapalisse est ainsi interrompu de 21h30 à 6 heures du matin pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, et de 23h à 6h00 pour la période du 2 avril au 31 octobre sur l'ensemble de la commune sauf cas particuliers.

Sur certains points à risque, l'éclairage est maintenu toute la nuit.

Par contre l'éclairage est interrompu de 23h à 6h toute l'année aux endroits suivants :

- Avenue du 8 mai
 - Allée des sports
 - Impasse Barthelot
 - Place Emile Guillaumin
 - Place du chêne
 - Rue Marguerite Touzet
- et de 22h00 à 6h00 rue Gaston Commerçon.